Security Intelligence Review Committee

1990-91 Estimates

Part III

Expenditure Plan

90-03721/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1990

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1991-III-77
ISBN 0-660-55635-9

1990-91 Estimates

Part III

Security Intelligence
Review Committee

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

This Plan is divided into two sections. Section I presents an overview of the Program including a description, information on its background, objectives and planning perspective as well as performance information that form the basis for the resources requested. Section II provides further information on costs and resources, as well as special analyses that the reader may require to understand the program more fully.

Section I is preceded by Details of Spending Authorities from Part II of the Estimates. This is to provide continuity with other Estimates documents as well as to aid in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1990-91 4
B. Use of 1988-89 Authorities 5

Section I
Program Overview

A. Plans for 1990-91
   1. Highlights 6
   2. Summary of Financial Requirements 7

B. Recent Performance
   1. Highlights 8
   2. Review of Financial Performance 8

C. Background
   1. Introduction 9
   2. Mandate 9
   3. Program Objective 9
   4. Program Description 10
   5. Program Organization for Delivery 10

D. Planning Perspective
   1. External Factors Influencing the Program 12

E. Performance Information and Resource Justification 12

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 19
   2. Personnel Requirements 20
   3. Net Cost of Program 21

Index 22

Spending Authorities

A. Authorities for 1990-91 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1990-91 Main Estimates	1989-90 Main Estimates
	Security Intelligence Review Committee		
40	Program expenditures	1,407	1,314
(S)	Contributions to employee benefit plans	98	91
	Total Agency	1,505	1,405

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1990-91 Main Estimates
	Security Intelligence Review Committee	
40	Security Intelligence Review Committee - Program expenditures	1,407,000

Program by Activities

(thousands of dollars)	1990-91 Main Estimates			1989-90 Main Estimates
	Budgetary		Total	
	Operating	Capital		
Security Intelligence Review Committee	1,496	9	1,505	1,405

B. Use of 1988-89 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Budget	Total Available For Use	Actual Use
	Security Intelligence Review Committee			
30	Program expenditures	1,220,000	1,285,000	1,284,114
(S)	Contributions to employee benefit plans	86,000	89,000	89,000
	Total Program - Budgetary	1,306,000	1,374,000	1,373,114

Section I
Program Overview

A. Plans for 1990-91

1. Highlights

The Committee intends to emphasize the following aspects of its mandate in 1990-91:

- submission of its sixth report to Parliament, to be tabled by the Solicitor General of Canada in October 1990 detailing the results of the past year's review of Canadian Security Intelligence Service (CSIS) activities;
- a complete examination of the release of CSIS information on Canadians to Federal, Provincial or international agencies;
- the management of information exchanges with other countries by CSIS Headquarters and by Security Liaison Officers (SLOs) in foreign countries;
- the establishment of a responsive statistical base for all CSIS operational activities with special emphasis on terrorist activities related to Canada;
- an examination of the disposition of all files and targets originally controlled by the Counter-Subversion Branch;
- an examination of CSIS procedures concerning the acquisition, processing, disposition, and analysis of information obtained using powers authorized by warrants;
- a re-examination of recruiting, training, and employee development programs, the first review since 1986.

More detail about many of these activities can be found on pages 13 and 14 under the heading Performance Information, and Resource Justification.

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88
Security Intelligence Review Committee	1,505	1,405	1,373	1,231
Person-years*	14	13	13	13

* See figure 8, page 20 for additional information on person-years.

Explanation: The financial requirements for 1990-91 are $100,000 or 7% higher than the 1989-90 forecast expenditures (based on information available as of November 30, 1989). This increase is due primarily to:

	($000)
• an increase in the level of fees for legal work instituted by the Department of Justice for all Federal Government Agencies;	50
• a restructuring of the Committee's staff to significantly reduce excessive overtime and increase efficiency; and	30
• salary and wages adjustments for inflation.	20

B. Recent Performance

The first Chairman and Members of the Review Committee were appointed on November 30, 1984. The past year was, therefore, the Committee's fourth full year of operation.

1. Highlights

Highlights of the Program's performance in 1988-89 were:

- the tabling in Parliament by the Solicitor General of the Committee's 1988-89 annual report, the third to cover a full year of operation, this report included case summaries concerning the Committee's complaints function;
- the completion of an extensive investigation into the counter-terrorism activities of CSIS. A report was forwarded to the Solicitor General who accepted and implemented its recommendations. Further information is available in the Committee's Annual Report for 1987-88;
- the preparation of a comprehensive submission to the Special Parliamentary Committee charged with the review of the CSIS Act, including 31 specific recommendations for amendments to the Act;
- further investigation and the submission of a second section 54 report to the Solicitor General on the national security provisions of the Immigration Act, 1976;
- the investigation of security complaints, or their resolution in consultation with the departments concerned, and the investigation of reports from Ministers concerning Immigration or Citizenship (see page 14, Figure 4); and
- the analysis of CSIS' 1987-88 Annual Report together with the Inspector General's Certificate, and subsequent commentary to the Director and the Inspector General.

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89		
	Actual	Main Estimates	Change
Security Intelligence Review Committee	1,373	1,306	67
Person-Years*	13	13	-

* See figure 8, page 20 for additional information on person-years.

Explanation of Change: The 1988-89 expenditures were $67,000 or 5% higher than the Main Estimates. This was due mainly to an unexpectedly large number of security clearance complaints and Immigration and Citizenship cases which were received and were to be heard in the last quarter of the Fiscal Year. This increase was authorized in Supplementary Estimates approved on March 23, 1989.

C. Background

1. Introduction

The Security Intelligence Review Committee has as its mandate under the Canadian Security Intelligence Service Act, the independent, external review of the Canadian Security Intelligence Service (CSIS) and the investigation of complaints about CSIS activities. It is also required to investigate complaints from individuals who have had their employment prospects affected by the denial of a security clearance, and complaints referred to it by the Human Rights Commission. Finally, it is required to investigate reports made to it by the Secretary of State, the Minister of Immigration, and the Solicitor General of Canada, which relate to national security or to an individual's involvement in organized crime. The Committee is required to report annually to Parliament through the Solicitor General on these matters.

2. Mandate

The Committee derives its powers from the Canadian Security Intelligence Service Act promulgated on July 16, 1984. The first Chairman and Members were appointed by Order in Council on November 30, 1984. The second Committee was appointed on November 30, 1989.

The Committee is empowered to set its own Rules of Procedure, and to employ an executive director and adequate staff to support its activities. The Act requires the Committee to report annually to the Solicitor General of Canada who must, in turn, table the report in each House of Parliament on any of the first fifteen days on which that House is sitting after the day the Minister receives it. The Committee may also require CSIS or the Inspector General appointed under the CSIS Act to conduct a review of specific activities of the Service and provide the Committee with a report of the review.

3. Program Objective

The objective of the Review Committee is to provide external review of the Canadian Security Intelligence Service performance of its duties and functions; and to examine complaints by individuals or reports by Ministers related to security clearances and the national security of Canada.

4. Program Description

Within the broad range of duties specified by the Act, there are distinct sets of activities through which the Committee delivers its program:

- by carrying out research into CSIS activities generally;
- by instituting studies, reviews, or compliance audits of specific CSIS activities;
- by undertaking special studies at the request of the Solicitor General under section 54 of the Act;
- by consulting with leading civil libertarians and experts in security intelligence matters, both domestic and foreign;
- by communicating its findings to the Solicitor General from time to time, to senior officials where appropriate, and to Parliament in its Annual Report;
- by investigating speedily, thoroughly and fairly all complaints and reports laid before it; and
- by attempting to act as a catalyst in the effort to improve and streamline the security assessment process in the Public Service.

5. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Security Intelligence Review Committee has one Activity which is identical to the Program.

Organization Structure: The Committee is made up of a Chairman and four members; all are appointed by the Governor in Council after consultation by the Prime Minister with the leaders of the opposition parties in the House of Commons. The Chairman is the Chief Executive Officer of the Committee.

Members of the Committee meet at least monthly and each spends approximately seven days each month on Committee business; the Chairman's heavier responsibilities require him to spend approximately eleven days each month on the Committee's business. The Chairman and Members receive honoraria and expenses for the time they devote to the Committee.

The Committee has engaged a small staff of fourteen all told: an executive director, a senior complaints officer to handle complaints and ministerial reports; a Director of Research Counter-Terrorism, a Director of Research Counter-Intelligence and four Research officers; an executive assistant who co-ordinates activities on behalf

of the Chairman, conducts all media liaison, co-ordinates the production of the Annual Report, and undertakes research projects; an administrative officer who is also the Committee registrar for hearings; and an administrative support staff of four. There is a particular burden on the Committee's administrative support because the material handled by the Committee is sensitive and highly classified, and must be dealt with using special security procedures.

The Committee decides formally at its monthly meetings the research and other activities it wishes to pursue, and sets priorities for the staff. Day-to-day operations are delegated to the Executive Director with direction where necessary from the Chairman in his role as the Chief Executive Officer of the organization.

Figure 3: Organizational Structure

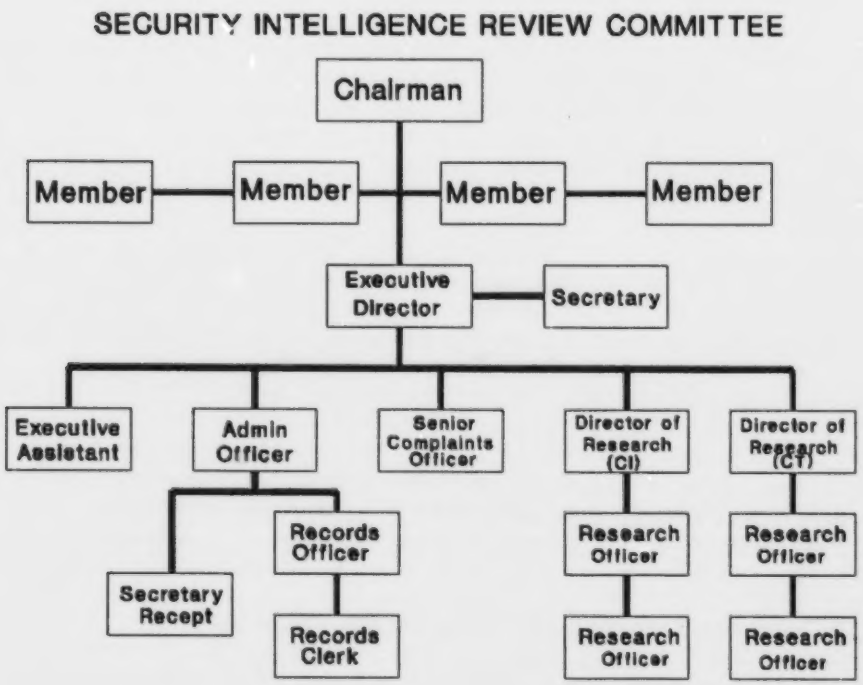

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

Social and Political Environment: In its review function the Committee is influenced by both Parliamentary and public opinion. The Committee's role is to assure both parliamentarians and, through them, the general public that CSIS is not only effectively protecting national security but is also doing so within the limits of the CSIS Act.

When it appears that all is not well in some aspect of CSIS activities the Committee, upon its own initiative or at the request of the Solicitor General, must conduct an investigation. This was a factor affecting the Committee's resource requirements every year so far and is likely to affect expenditures in most future years. The Atwal warrant case, the Boivin case, the Air India tragedy, and the possible involvement of the Security Service of the RCMP or CSIS in the Peace Movement are some examples.

If the Committee is to make judgements about CSIS activities it must be very well informed about the social, political, and intelligence environment in which CSIS operates. Members of the Committee must take advantage of occasions when opinion-leaders and experts in the fields of security intelligence and civil liberties gather for conferences or seminars, or when they are available to meet the Committee.

Frequency of complaints and ministerial reports: Finally, the major external factor currently influencing the Program is the rate at which security clearance complaints, complaints from the public about CSIS activities, reports from the Secretary of State on Citizenship matters, reports from the Solicitor General of Canada and the Minister of Employment and Immigration, and referrals from the Human Rights Commission are put before the Committee. These complaints and ministerial reports are often complex and time-consuming; they are also a heavy drain on the Committee's financial resources. In 1990-91 they will continue to consume a great deal of the Committee's resources.

E. Performance Information and Resource Justification

The Committee's program is comprised of two main functions: review and the investigation of complaints and reports. The assignment of staff personnel is expected to be generally as shown in Figure 4.

Figure 4: 1990-91 Resources by Function

Function	1990-91 Person-years	1990-91 $000 (Salary)
Review (Research, Policy Analysis, and audit)	6.5	321
Investigation of complaints and Ministerial reports	2.5	155
Security and general administrative support	5	154
	14	630

Review: The research, analysis, audit, and consultation which comprise the review function are continuing processes which provide the basis for the Committee's ability to report with confidence to Parliament in its annual report each September. Occasionally, a particular research project or study may fall wholly within a fiscal year, making it possible to establish discrete costs; this is most likely to happen with studies requiring the special expertise of outside consultants under contract. More often, the Committee's research and monitoring activities will require assigned resources over a period of years, with reports, conclusions or recommendations flowing from the Committee on a sporadic timetable.

Thus, the annual report in any given year, or special Committee reports to the Solicitor General when appropriate, will usually reflect the application of resources provided for more than one year.

The Committee has a staff program in place to ensure that as much as possible of all published material of interest is provided to Members in full or summary form. A network of academics and experts in Britain, the U.S., and Australia as well as in Canada is now in place, and the Committee receives a steady flow of relevant material. The Committee intends to continue to meet experts in the field for in-depth discussions at least once each quarter. The staff resources required for this program have stabilized at approximately one half person year.

Though most of the information obtained will be highly classified, and will not, therefore, appear in an annual report, in 1990-91 the Committee will:

- commence a thorough review of the exchange of information on Canadians with foreign agencies. The study will describe and evaluate how CSIS monitors and controls the release of personal

information on Canadians and landed immigrants, especially adverse information, that the Service provides to foreign agencies. The review will also investigate how foreign governments use the information provided by Canada (approximate termination date - August 1990);

- commence a review of the exchange and receipt of information between CSIS and federal and provincial departments and agencies, including the police. The effectiveness of the control and protection of this information will also be evaluated (approximate termination date - August 1990);

- commence a review of the roles and functions of the CSIS Foreign Liaison Branch and of the Security Liaison Officers posted abroad. This will include an evaluation of the management of information exchanges with foreign security intelligence agencies (approximate termination date - April 1990);

- establish an informational data base covering the use of warrants, and the incidence of terrorist activities in Canada. The warrant analysis will be used to develop a better reporting format for warrant information. The Committee has gathered a great deal of descriptive data covering terrorist incidents related to Canada and intends to convert this data into a useful statistical format (approximate termination date - April 1990);

- conduct an analysis of the disposition of all files and targets previously under the control of the now defunct Counter-Subversion Branch. This will involve the identification of all such files now active in the Counter-Intelligence and Counter-Terrorism branches as well as those held by the Research Branch. A cross-check will be made against the number of files certified as destroyed, cleansed, or sent to the National Archives (approximate termination date - June 1990);

- conduct a study of the quality control procedures concerning the acquisition, transcription, processing, disposition, and analysis of information obtained using technical methods authorized by warrants (approximate termination date - October 1990); and

- re-examine the major areas reviewed by the Committee during the first study of personnel recruitment, training and development. The implementation of recommendations made by the Committee and endorsed by the Solicitor General, as well as all subsequent policy changes will be evaluated (approximate termination date - end of July 1990).

Investigations and Complaints: The security and general administrative support activity is still heavily oriented toward the complaints function because of the large volume and complexity of complaints and the consequent flow of documents, transcripts, and Committee reports. A roster of qualified outside counsel is maintained to assist in the investigation and hearing of complaints.

The volume of complaints or ministerial reports dealt with by the Committee from its inception in November 1984 until December 1989 is shown in Figure 5.

Figure 5: SIRC Complaint Cases

Year	General Complaints	Security Clearance	Citizen-ship	Immi-gration	Human Rights	Total
1989-90	46	21	0	0	2	69
1988-89	16	12	-	3	-	31
1987-88	33	2	1	3	-	39
1986-87	12	6	-	2	-	20
1985-86	17	85	12	1	1	116
1984-85	3	1	1	-	-	5
TOTAL	127	127	14	9	3	280

Of these 280 cases 270 have been completed, of which 5 have been appealed before the Federal Court of Canada.

Figure 6: SIRC Complaint Cases to December 6, 1989

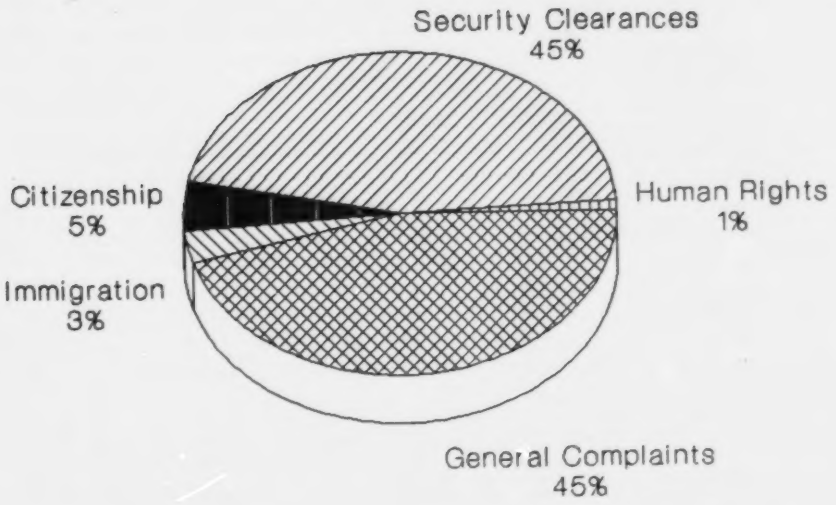

The table in Figure 5 and the Chart in Figure 6 omit the approximately 2,200 general complaints received from CSIS employees, usually having to do with the use of official languages in the Service. The Committee dealt with these using special procedures.

Many Parliamentarians and others have requested information on the manner and the extent to which CSIS uses the new warrant procedures authorized by the CSIS Act. Parliamentarians also request Committee comments or reports on all major events concerning CSIS which appear in the media. The Atwal warrant case, the Boivin case, the Air India tragedy, and the possible involvement of CSIS in the Peace Movement, are some examples. The Committee attempts to integrate investigations such as these into its planned agenda each year. The Committee then reports on each special investigation to the Solicitor General pursuant to section 54 of the CSIS Act. The Solicitor General, in turn, often makes Committee reports public.

The Committee has still been unable to reach agreement with CSIS about the publication in its annual report of better warrant statistics. This is a complex subject with no elegant solutions. However, the Committee has made proposals to Parliament in this regard.

Response Time: The Committee has created a computer program which measures the response time in dealing with complaints with a view to reducing the time taken by purely Committee procedures during the complaints process. There are, of course, delays which are beyond the Committee's control because the complainant, CSIS, another party to the investigation, or a vital witness requires further time. However, the Committee measures its own effectiveness by measuring response times within its own control. There was consistent improvement during the first three years of the Committee's operations. The time taken for an average non-complex case was reduced from over four months in 1985 to less than three months by early 1988. Recent staff changes and the unusual complexity of most cases in 1989 have resulted in some regression; by the Fall of 1989 cases were averaging nearly five months to complete.

Effectiveness: The Committee has been in existence now for five years. However, it is still difficult to assess objectively the effectiveness of the program. It is difficult to see how measures of effectiveness will ever be other than highly subjective with regard to the review function. There are many such subjective indicators such as remarks by Parliamentarians, academics, editorial writers, and two foreign professors who have studied the Canadian system, which testify to the fact that many independent observers believe that the Committee is reviewing CSIS effectively.

These indicators have considerable value because in its review or oversight of CSIS' activities, the Committee's effectiveness can only be measured externally by the degree to which Parliament and the Public perceive the Committee to be an effective watchdog and to be fully informed about CSIS activities, and to be in tune with contemporary attitudes about what those activities should encompass. Internally, the Committee will judge its own effectiveness by the degree to which Members are satisfied that they really do know all that they should know about CSIS' activities.

In its role as the investigator of complaints or ministerial reports, the Committee has been able to establish procedures for the efficient and fair disposition of cases put before it. The Committee will consider itself effective in this area if the fairness with which it draws the difficult line between individual liberty and national security is acknowledged by the parties concerned. The Committee's performance may also be judged by the extent to which its recommendations are accepted by the Governor in Council, and the

number of times its rulings or procedures are successfully appealed before the Courts. Of the 270 cases completed by the Committee since its creation, only five have been appealed. One of these cases was resolved in the Committee's favour, the other four are still before the Federal Court.

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Security Intelligence Review Committee financial requirements by object are presented in Figure 7.

Figure 7: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Personnel			
Salaries and wages	630	582	495
Contributions to employee benefit plans	98	91	89
	728	673	584
Goods and services			
Transportation & communications	92	92	145
Information	18	18	24
Professional and special services	611	566	528
Rentals	32	32	17
Purchased repair and upkeep	3	3	5
Utilities materials and supplies	12	12	10
Other subsidies and Payments	-	-	-
	768	723	729
Total operating	1,496	1,396	1,313
Capital	9	9	60
	1,505	1,405	1,373

2. Personnel Requirements

Personnel expenditures account for 45% of the total cost of the Program. A profile of the Program's personnel requirements is provided in Figure 8.

Figure 8: Details of Personnel Requirements

	Person-Years*			Current Salary Range	1990-91 Average Salary Provision
	Estimates 90-91	Forecast 89-90	Actual 88-89		
Management	1	1	1	59,000-132,700	-
Administrative Services	2	2	2	16,702- 69,615	34,984
Program Administration	8	5	5	16,702- 69,615	48,876
Clerical and Regulatory	1	2	2	15,778- 38,728	24,588
Secretarial, Stenographic and Typing	2	3	3	15,637- 38,975	26,744
	14	13	13		

* **Person-years:** Refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees. Person-years of the Committee are not subject to Treasury Board control but are disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1989. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Net Cost of Program

The Estimates of the Program include only those expenditures to be charged to its voted authorities. Figure 9 provides details of other cost items which need to be taken into account to arrive at the estimated total cost of the Program.

Figure 9: Total Cost of the Program for 1990-91

(thousands of dollars)	Main Estimates 1990-91	Add* Other Costs	Estimated Total Program Cost 1990-91	1989-90
Security Intelligence Review Committee	1,505	168	1,673	1,564

Other costs of $168,000 consist of: ($000)

- accommodation provided without charge by Public Works 143
- employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by Treasury Board Secretariat 25

Index

A

Annual Report 6, 8, 13-17
Appeals 15-18

C

Citizenship 8-9, 12
Complaints 8-9, 12-13, 15-16-17
Counter-Subversion 6, 14
Counter-Terrorism 8, 14
Counter-Intelligence 14

D

Data base 6, 14, 17

E

Effectiveness 17

I

Immigration 8-9, 12, 14

O

Organization Structure 11

R

Response time 12, 17

T

Terrorist Activities 6, 12, 14, 16

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Budget des dépenses 1990-1991

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1991-III-77
ISBN 0-660-55635-9

Budget des dépenses 1990-1991

Partie III

Comité de surveillance des activités
de renseignement de sécurité

Préface

Conçu comme document de référence, le présent plan de dépenses contient divers niveaux d'information pouvant répondre aux besoins du public.

Le document comprend deux sections. La section I donne un aperçu du Programme, y compris une description des données de base, une perspective de la planification et des objectifs ainsi que des renseignements sur le rendement qui constituent la base des ressources humaines. La section II fournit de plus amples renseignements sur les dépenses et les ressources, ainsi que des analyses spéciales Odont le lecteur peut avoir besoin pour mieux comnprendre le Programme.

La section I est précédée de la répartition des autorisations de dépenser figurant dans la Partie II du Budget des dépenses, afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires et de faciliter l'évaluation du rendement financier du Programme au cours de l'année écoulée.

La présentation du document permet au lecteur de trouver facilement les renseignements dont il a besoin. La table des matières indique le contenu de chaque section. En outre, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les détails qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1990-1991 4
B. Emploi des autorisations en 1988-1989 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1990-1991
1. Points saillants 6
2. Sommaire des besoins financiers 7

B. Rendement récent
1. Points saillants 8
2. Examen des résultats financiers 9

C. Données de base
1. Introduction 9
2. Mandat 9
3. Objectif du Programme 10
4. Description du Programme 10
5. Organisation du Programme en vue de son exécution 10

D. Perspective de planification
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 12

E. Données sur le rendement et justification des ressources 13

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 19
2. Besoins en personnel 20
3. Coût net du Programme 21

Index 22

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1990-1991 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédit (en milliers de dollars)		Budget principal 1990-1991	Budget principal 1989-1990
	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité		
40	Dépenses du Programme	1 407	1 314
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	98	91
	Total de l'organisme	1 505	1 405

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédit (dollars)		Budget principal 1990-1991
	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	
40	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité - Dépenses du Programme	1 407 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1990-1991			Budget principal 1989-1990
	Budgétaire		Total	
	Fonctionnement	Dépenses en capital		
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	1 496	9	1 505	1 405

B. Emploi des autorisations en 1988-1989 - Volume II des Comptes publics

Crédit (dollars)		Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité			
30	Dépenses du Programme	1 220 000	1 285 000	1 284 114
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	86 000	89 000	89 000
	Total du Programme - Budgétaire	1 306 000	1 374 000	1 373 114

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1990-1991

1. Points saillants

Le Comité a l'intention en 1990-1991 de souligner les points suivants de son mandat :

- présentation de son sixième rapport au Parlement, lequel sera déposé par le Solliciteur général du Canada en octobre 1990 et contiendra notamment les résultats de l'examen des activités du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) effectué l'an dernier;

- un examen complet de la divulgation de renseignements du SCRS sur des canadiens à des organismes gouvernemantaux, soit au niveau fédéral, provincial et international;

- l'usage des renseignements échangés avec d'autres pays par le SCRS et les agents de liaison de sécurité (ALS) à l'étranger;

- la création d'une base de statistiques sensible aux activités opérationnelles du SCRS accentuant spécialement les activités terroristes touchant le Canada;

- un examen de la disposition de tous les dossiers et cibles originairement sous le contrôle de la Direction de l'antisubversion;

- un examen des méthodes du SCRS relativement à l'acquisition, le traitement, la disposition et l'analyse des renseignements obtenus par l'utilisation des pouvoirs autorisés par les mandats judiciaires;

- un nouvel examen du recrutement de l'entraînement et des programmes visant le développement de l'employé, le premier examen depuis 1986.

Pour plus de détails sur ces activités, voir pages 13 et 14 sous la rubrique "Données sur le rendement et justification des ressources".

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1 : Besoins financiers

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Emploi réel 1988-1989	Emploi réel 1987-1988
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	1 505	1 405	1 373	1 231
Années-personnes*	14	13	13	13

* Voir le tableau 8, page 20 pour de plus amples renseignements.

Explication de la différence : Les besoins financiers pour 1990-1991 sont de 100 000 $ ou 7% plus élevés que les prévisions pour 1989-90 (qui sont fondées sur l'information disponible au 30 novembre 1989). Cette augmentation est principalement imputable à:

	(en milliers de dollars)
• une augmentation des frais juridiques établis par le Ministère de la justice pour tous les organismes du Gouvernement fédéral;	50
• une réorganisation du personnel du Comité en vue de réduire d'une façon significative les heures supplémentaires excessives et d'augmenter le rendement; et	30
• aux ajustements des salaires dus à l'inflation.	20

B. Rendement récent

Le premier président et les membres du Comité de surveillance ont été nommés le 30 novembre 1984. Par conséquent, l'année dernière, le Comité terminait sa quatrième année entière d'existence.

1. Points saillants

Les points saillants du rendement du Programme en 1988-1989 ont été les suivants :

- dépôt au Parlement par le Solliciteur général du rapport annuel du Comité pour 1988-1989, lequel couvre une troisième année entière d'activités; ce rapport comprenait des résumés d'affaires relativement aux plaintes présentées au Comité;

- achèvement d'une enquête approfondie sur les activités d'antiterrorisme du SCRS. Un rapport a été expédié au Solliciteur général qui a accepté les recommandations et y a donné suite. Le rapport annuel 1987-1988 du Comité contient plus de renseignements;

- la préparation d'une présentation compréhensive au Comité parlementaire spécial chargé de la révision de la Loi sur le SCRS, y compris 31 recommandations précises relativement aux modifications à la Loi;

- une nouvelle enquête et la présentation d'un deuxième rapport sous l'article 54 au Soliciteur général sur les dispositions de la Loi sur l'immigration de 1976 concernant la sécurité nationale;

- enquête sur les plaintes en matière de sécurité, et leur règlement de concert avec les ministères concernés, et enquête sur les rapports des ministres concernant l'immigration ou la citoyenneté (voir Tableau 4, page 13);

- analyse du rapport annuel du SCRS pour 1987-88 du certificat de l'inspecteur général, et communication ultérieure de commentaires au directeur et à l'inspecteur général.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2 : Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989		
	Réel	Budget principal	Différence
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	1 373	1 306	67
Années-personnes*	13	13	-

* Voir le tableau 8, page 20 pour de plus amples renseignements.

Explication de la différence : Les dépenses pour 1988-89 furent de 67 000 $ ou 5% plus élevées que prévues au budget principal. Ceci est dû en grande partie à un nombre imprévu de plaintes relatives à l'attestation de sécurité à l'immigration et la citoyenneté, lesquelles devaient faire l'objet d'audiences dans la dernière partie de l'année d'exercice. Cette augmentation a été autorisés le 23 mars 1989 par des budgets additionnels.

C. Données de base

1. Introduction

En vertu de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité a pour mandat de procéder à l'examen indépendant et externe du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), et de faire enquête sur les plaintes relatives aux activités de ce dernier. Il doit aussi enquêter sur les plaintes des particuliers dont les perspectives d'emploi ont été touchées par le refus d'une attestation de sécurité, ainsi que sur les plaintes que lui communique la Commission des droits de la personne. Enfin, il doit faire enquête sur les rapports que lui présentent le secrétaire d'État, le ministre de l'Immigration et le Solliciteur général du Canada concernant la sécurité nationale ou l'implication d'un particulier dans le crime organisé. Le Comité doit présenter un rapport annuel au Parlement sur ces questions par l'entremise du Solliciteur général.

2. Mandat

Les pouvoirs du Comité émanent de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, promulguée le 16 juillet 1984. Le premier président et les membres du Comité ont été nommés par décret du conseil le 30 novembre 1984. Le deuxième Comité fut nommé le 30 novembre 1989.

Le Comité est autorisé à établir la procédure à suivre et à engager un directeur exécutif et un effectif suffisant pour appuyer ses activités. Il est tenu en vertu de la loi de présenter un rapport annuel au Solliciteur général du Canada qui doit, à son tour, le déposer à chaque chambre du

Parlement dans les 15 premiers jours de séance après l'avoir reçu. Le Comité peut aussi charger le SCRS ou l'inspecteur général nommé en vertu de la Loi sur le SCRS d'examiner des activités précises du Service et de faire rapport de cet examen au Comité.

3. Objectif du Programme

Le Comité est chargé d'assurer une surveillance externe de la façon dont le Service canadien du renseignement de sécurité exerce ses fonctions, et examiner les plaintes déposées par des particuliers ou les rapports présentés par des ministres relativement à des attestations de sécurité et à la sécurité nationale du Canada.

4. Description du Programme

Le Programme du Comité porte sur certaines catégories distinctes d'activités prévues dans la loi :

- recherches sur les activités du SCRS en général;
- études, examens et surveillance de certaines activités du SCRS;
- réalisation d'études spéciales à la demande du Solliciteur général et en vertu de l'article 54 de la loi;
- consultation des principaux promoteurs des libertés civiles et des experts en matière de renseignement de sécurité, au Canada et à l'étranger;
- la transmission périodique de ses conclusions au Solliciteur général, aux hauts fonctionnaires au besoin, et au Parlement dans le rapport annuel;
- étude rapide, fouillée et équitable de la totalité des plaintes et des rapports qui lui sont présentés; et
- amélioration et rationalisation du processus d'attestation de sécurité dans la fonction publique.

5. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure par activité : Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité a une activité laquelle s'identifie au Programme lui-même.

Organisation : Le Comité se compose d'un président et de quatre membres, tous nommés par le gouverneur en conseil après consultation par le Premier ministre avec les chefs des partis de l'opposition à la Chambre des communes. Le président est le premier dirigeant du Comité.

Les membres du Comité se réunissent au moins une fois par mois, consacrant tous au moins 7 jours par mois aux affaires du Comité et le président environ 11, en raison de ses responsabilités plus lourdes. Le président et les membres reçoivent des honoraires et des indemnités pour leurs services.

Le Comité compte un effectif de 14 personnes: un directeur exécutif; un agent supérieur des plaintes chargé des plaintes et des rapports ministériels; un directeur de recherche Antiterrorisme; un directeur de recherche Contre-espionnage; quatre agents de la recherche; un adjoint administratif chargé de coordonner les activités au nom du président, d'entretenir des relations avec la presse, coordonner la présentation du rapport annuel, et d'entreprendre des projets de recherche; un agent administratif qui fait fonction de greffier d'audience, et quatre employés de soutien. La tâche du soutien administratif du Comité est particulièrement lourde, car les documents traités par le Comité sont délicats, ils portent une cote de sécurité élevée, et ils doivent faire l'objet de procédures spéciales de sécurité.

Au cours des réunions mensuelles, le Comité définit les activités de recherche et autres qu'il désire entreprendre, et il établit des priorités pour le personnel. Les activités quotidiennes sont confiées au directeur exécutif qui consulte au besoin le président en sa qualité de premier dirigeant de l'organisme.

Tableau 3: Composition de l'organisme

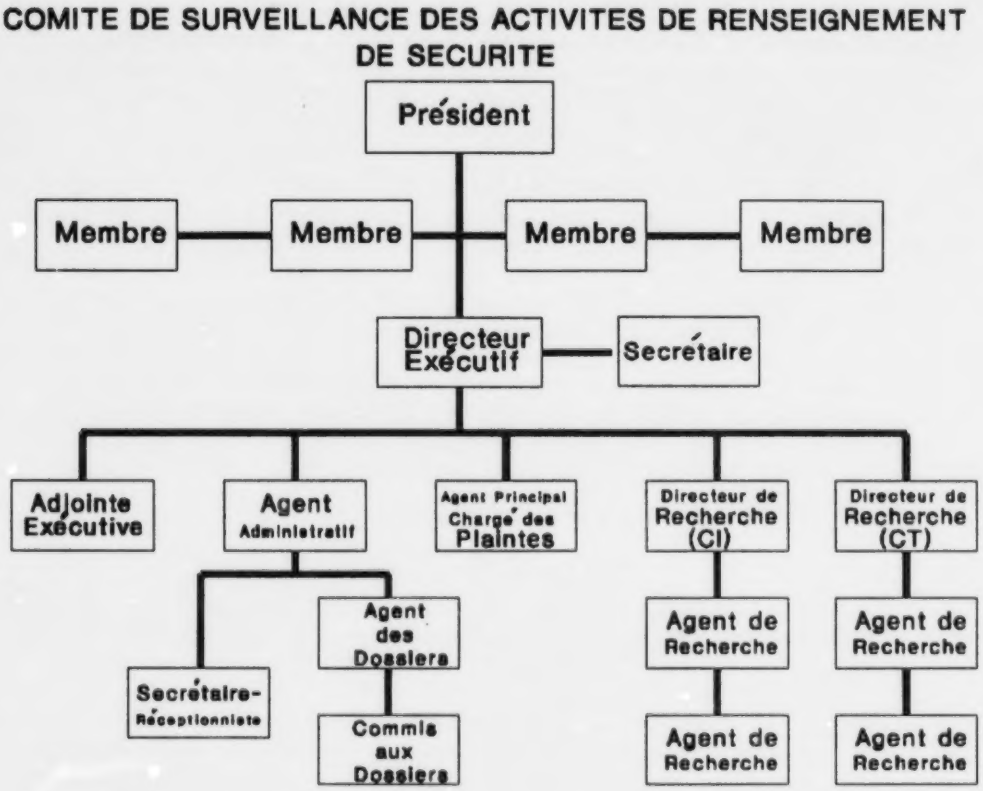

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Environnement social et politique : Dans son activité d'examen, le Comité subit l'influence tant de l'opinion publique que de celle des sénateurs et des députés. Le rôle du Comité consiste à assurer à la fois aux sénateurs et aux députés et, par leur entremise, au grand public, que le SCRS non seulement protège efficacement la sécurité nationale, mais qu'il le fait également tout en respectant les dispositions de la Loi sur le SCRS.

De même, lorsqu'il est évident que tout ne fonctionne pas très bien à certains égards dans les activités du SCRS, le Comité doit, de son propre chef ou à la demande du Solliciteur général, tenir une enquête. C'est un facteur qui, chaque année, touche les besoins du Comité en matière de ressources et peut avoir des répercussions sur les dépenses des prochaines années. Les dossiers Atwal, Boivin et Air India et l'implication probable du Service de sécurité de la GRC ou du SCRS dans le movement pacifiste en sont des exemples.

Pour porter des jugements sur les activités du SCRS, le Comité doit être très bien renseigné au sujet du milieu social, politique et secret au sein duquel évolue le SCRS. Les membres du Comité doivent profiter des occasions où les spécialistes dans les domaines du renseignement de sécurité et des libertés civiles et les guides d'opinion se réunissent en conférences ou en colloques, lorsqu'ils sont disponibles pour rencontrer le Comité.

Fréquence des plaintes et rapports ministériels : Enfin, le grand facteur externe qui influence actuellement le Programme est le rythme avec lequel les plaintes au sujet de l'attestation de sécurité, les plaintes du public à l'égard des activités du SCRS, les rapports du secrétaire d'État sur les questions de citoyenneté, les rapports du Solliciteur général du Canada et du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et les cas soumis par la Commission canadienne des droits de la personne arrivent devant le Comité. Ces plaintes et ces rapports ministériels sont souvent compliqués et prennent beaucoup de temps; ils grèvent également lourdement les ressources financières du Comité. En 1990-1991, ils continueront d'absorber une grande partie des ressources du Comité.

E. Données sur le rendement et justification des ressources

Le programme du Comité comprend deux fonctions principales. L'examen et l'enquête sur les plaintes. La répartition du personnel selon la fonction coincide de manière générale avec celle indiquée au tableau 4.

Tableau 4: Ressources selon la fonction en 1990-1991

	1990-1991	
Fonction	Années-personnes	Traitement (en milliers de dollars)
Examen (Recherche, analyse des politiques, vérification)	6,5	321
Enquêtes sur les plaintes et les rapports ministériels	2,5	155
Sécurité et soutien administratif général	5	154
	14	630

Examen: Les recherches, analyses, vérifications et consultations qui forment l'activité d'examen sont des processus continus qui permettent au Comité de présenter chaque septembre un rapport annuel au Parlement. La durée d'un projet de recherche ou d'une étude correspond parfois à un exercice financier, ce qui permet d'en établir le coût sur un an; c'est généralement le cas des études qui exigent des connaissances spécialisées et qui sont confiées à des conseillers contractuels. Le plus souvent, des ressources devront être attribuées aux activités de recherche et de surveillance du Comité durant plusieurs années, et le Comité présentera ses rapports, conclusions ou recommandations sans suivre de calendrier particulier.

Ainsi, le rapport annuel du Comité, ou ses rapports spéciaux au Solliciteur général, au besoin, font habituellement état des ressources attribuées pour plus d'un an.

Le Comité a mis en place un programme à l'intention du personnel afin que ses membres reçoivent le texte intégral ou le résumé d'un aussi grand nombre de documents que possible susceptibles de les intéresser. Il existe maintenant un réseau d'universitaires et d'experts en Grande-Bretagne, aux États-Unis et en Australie ainsi qu'au Canada, qui envoient régulièrement des documents au Comité. Le Comité a l'intention de continuer à rencontrer des experts dans le domaine pour des discussions approfondies au moins une fois par trimestre. Le personnel requis pour effectuer ce programme s'est stabilisé à approximativement une demie année-personne.

Même si la plupart des renseignements obtenus porteront une cote de sécurité très élevée et par conséquent ne figureront pas dans le rapport annuel 1990-1991, le Comité:

- Commencera un examen approfondi de l'échange de renseignements sur des canadiens avec des organismes étrangers. L'étude décrira et évaluera la façon dont le SCRS contrôle l'accès aux renseignements personnels sur les canadiens et les immigrants reçus spécialement les renseignements défavorables que le Service met à la disposition d'organismes étrangers. L'examen enquêtera aussi sur la façon dont les gouvernements étrangers utilisent les renseignements fournis par le Canada (date approximative de sa terminaison - août 1990);

- commencera un examen relativement à l'échange de renseignements entre le SCRS et les ministères fédéraux, provinciaux et organismes, y compris la police. L'efficacité du controle et la protection de ces renseignements seront aussi évaluées (date approximative de sa terminaison - août 1990);

- commencera un examen des rôles et fonctions de la Division étrangère de liaison ainsi que des agents de liaison de sécurité affectés à l'étranger. Cet examen comprendra une évaluation des échanges de renseignements avec des organismes étrangers de renseignement de sécurité (date approximative de sa terminaison - avril 1990);

- établira une base de données relativement à l'utilisation des mandats, et les circonstances des activités des terroristes au Canada. L'analyse du mandat sera utilisée afin de développer une meilleure formule pour des renseignements sur les mandats. Le Comité a rassemblé une grande quantité de données relativement aux incidents de terrorismes concernant le Canada, et a l'intention de transformer ces données en statistiques utiles (date approximative de sa terminaison - avril 1990);

- fera une analyse de la disposition des dossiers et cibles antérieurement sous le contrôle de la Direction de l'antisubversion maintenant démantelée. Ceci comportera l'identification de tous ces dossiers présentement sous la responsabilité de la Direction du contre-espionnage et la Direction de l'antiterrorisme ainsi que ceux en la possession de la Direction de la recherche. Une contre-vérification sera faite du nombre de dossiers rapportés comme ayant été détruits épurés ou empaquetés pour être envoyés aux Archives publiques (date approximative de sa terminaison - juin 1990):

- fera une étude des procédures de contrôle relativement à l'acquisition, la transcription, le traitement la disposition et l'analyse de renseignements obtenues par l'utilisation de techniques autorisées par les mandats (date approximative de sa terminaison - octobre 1990); et

- ré-examinera les domaines majeurs revisés par le Comité lors de leur première étude concernant le recrutement, l'entrainement et le développement du personnel. Il faudra aussi évaluer l'exécution des recommandations faites par le Comité et endossées par le Solliciteur général ainsi que tous les changements de politique subséquents (date approximative de sa terminaison - fin juillet 1990).

Enquête sur les plaintes: Le personnel de sécurité et de soutien administratif consacre une grande partie de son activité aux plaintes, qui sont très nombreuses, et aux documents, transcriptions, et rapports du Comité qui en résultent. Le Comité conserve une liste de conseillers de l'extérieur auxquels il fait appel pour l'aider à enquêter sur les plaintes dont il est saisi.

Le volume des plaintes ou rapports ministériels dont le Comité s'est chargé depuis son existence en novembre 1984 est indiqué au Tableau 5.

Tableau 5 : Plaintes du CSARS

Année	Plaintes générales	Cote de sécurité	Citoyenneté	Immigration	Droits de la personne	Total
1989-1990	46	21	0	0	2	69
1988-1989	16	12	-	3	-	31
1987-1988	33	2	1	3	-	39
1986-1987	12	6	-	2	-	20
1985-1986	17	85	12	1	1	116
1984-1985	3	1	1	-	-	5
TOTAL	127	127	14	9	3	280

De ces 280 plaintes, 270 ont été réglées, dont 5 en ont appelé à la Cour fédérale du Canada.

Tableau 6: Plaintes du CSARS au 6 décembre 1989

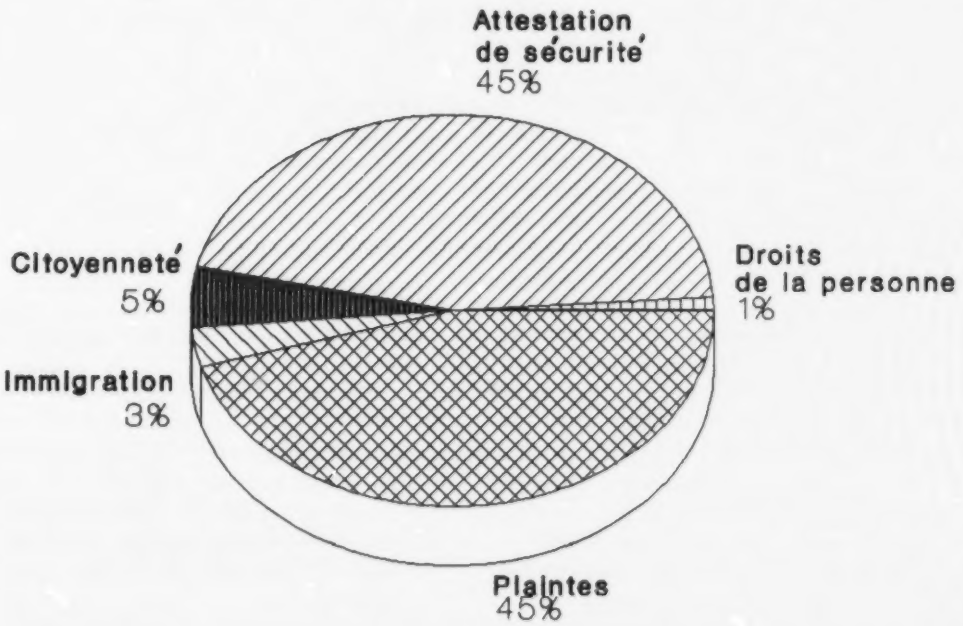

Ne figurent pas dans le Tableau 5 ou la charte du Tableau 6 les quelques 2 200 plaintes portées par les employés du SCRS, lesquelles concernent généralement l'utilisation des langues officielles dans le Service. Le Comité s'est acquitté de ces plaintes en utilisant des procédures spéciales.

Plusieurs députés et sénateurs, ainsi que d'autres, ont demandé comment et dans quelle mesure le SCRS se sert des nouvelles méthodes de mandat autorisées par la Loi sur le SCRS. Ils ont également demandé au Comité de rendre compte des principaux événements auxquels le SCRS est lié et qui ont fait les manchettes. Les dossiers Atwal, Boivin et Air India, ainsi que l'implication probable du SCRS dans le mouvement pacifiste en sont des exemples. Le Comité tente d'intégrer des enquêtes comme celles-ci dans son programme annuel. Ensuite, en vertu de l'article 54 de la Loi sur le SCRS, il rend compte au Solliciteur général qui, en retour, rend souvent public les rapports du Comité.

Le Comité n'a pas encore réussi à s'entendre avec le SCRS au sujet de la publication de meilleures statistiques sur les mandats dans son rapport annuel. Il s'agit d'un problème complexe auquel il n'y a pas de solution élégante. Toutefois, le Comité a fait des propositions au Parlement à ce sujet.

Temps de réponse : Le Comité a créé un programme machine qui mesure le temps de réponse aux plaintes, afin de réduire le temps pris par les seules mesures du Comité durant le processus de plainte. Il y a évidemment des retards auxquels le Comité n'y peut rien parce que le plaignant, le SCRS, une autre partie à l'enquête ou un témoin important demande plus de temps. Toutefois, le Comité évalue sa propre efficacité en mesurant le temps de réaction qui dépend de lui. Il y a eu une amélioration constante durant les trois premières années des opérations du Comité. En 1985 on prenait plus de quatre mois pour s'occuper d'une plainte non-compliquée; au début de 1988, le même cas prenait moins de trois mois. Des récents changements du personnel et des cas plus compliqués en 1989 ont occasionné une régression; à l'automne 1989 les plaintes prenaient presque 5 mois avant qu'elles soient réglées.

Efficacité du Programme : Le Comité existe maintenant depuis cinq ans. Toutefois il est encore difficile d'évaluer objectivement l'efficacité du programme. Il est aussi difficile de se rendre compte que les critères d'efficacité seront autres que très subjectifs en ce qui concerne les activités d'examen. Il existe plusieurs indices tels que des commentaires faits par des parlementaires, académiciens, rédacteurs en chef, et deux professeurs étrangers qui ont étudié le système canadien, ce qui atteste du fait que plusieurs observateurs indépendants croient en l'efficacité du Comité en ce qui concerne l'examen ou la surveillance du SCRS.

Ces indices sont d'une grande valeur car en ce qui concerne l'examen ou la surveillance des activités du SCRS, l'efficacité du Comité ne peut être mesurée extérieurement qu'en fonction de l'opinion que le Parlement et le public peuvent avoir du Comité en tant que gardien et sur l'ampleur de l'information qu'il possède sur les activités du SCRS et l'actualité de son

attitude concernant la nature des activités du SCRS. Le Comité évaluera sa propre efficacité en fonction de la connaissance que ses membres estiment avoir de l'ensemble des activités de SCRS.

Pour ce qui est des enquêtes sur les plaintes et les rapports ministériels, le Comité a pu établir des procédures pour le règlement efficace et juste des affaires dont il est saisi. Le Comité aura rempli son rôle avec efficacité dans ce domaine si les parties concernées reconnaissent qu'il respecte la frontière ténue entre la liberté individuelle et la sécurité nationale. On pourra également évaluer le rendement du Comité par la mesure dans laquelle le Gouverneur en conseil accepte les recommandations qu'il formule, et par le nombre de fois où l'appel de ses décisions ou des mesures qu'il prend est couronné de succès devant les tribunaux. Des 270 plaintes réglées par le Comité depuis son existence, seulement cinq ont été en appel. Une de ces plaintes a été réglée en faveur du Comité, les quatres autres sont encore devant la Cour fédérale.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Le tableau 7 donne les besoins financiers du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité par article.

Tableau 7 : Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Personnel			
Traitements et salaires	630	582	495
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	98	91	89
	728	673	584
Biens et services			
Transports et communications	92	92	145
Information	18	18	24
Services professionnels et spéciaux	611	566	528
Location	32	32	17
Achat de services de réparation et d'entretien	3	3	5
Services publics, fournitures et approvisionnements	12	12	10
Autres subventions et paiements	-	-	-
	768	723	729
Total des dépenses de fonctionnement	1 496	1 396	1 313
Capital	9	9	60
	1 505	1 405	1 373

2. Besoins en personnel

Les dépenses en personnel représentent 45 pourcent du coût total du Programme. Le tableau 8 donne la répartition des besoins de personnel du Programme.

Tableau 8 : Détail des besoins en personnel

	Années-personnes*			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1990-1991
	90-91 visées	89-90 prévues	88-89 réelles		
Gestion	1	1	1	59 000 - 132 700	-
Services administratifs	2	2	2	16 702 - 69 615	34 984
Administration des programmes	8	5	5	16 702 - 69 615	48 876
Commis aux écritures et aux règlements	1	2	2	15 778 - 38 728	24 588
Secrétariat, sténographie, dactylographie	2	3	3	15 637 - 38 975	26 744

***Années-personnes** : L'expression "années-personnes" désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérées au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés. Les années-personnes du Comité ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota : Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1989. La colonne visant l'échelle des traitements indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses ne comprend que les dépenses à imputer sur les autorisations déjà accordées au Programme. Le tableau 9 donne des précisions sur les autres éléments des coûts dont il faut tenir compte pour obtenir le coût total calculé du Programme.

Tableau 9 : Coût total du Programme en 1990-1991

(en milliers de dollars)	Budget principal 1990-1991	Plus autres coûts*	Coût total estimatif du Programme	
			1990-1991	1989-1990
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	1 505	168	1 673	1 564

Les autres coûts de 168 000 $ comprennent :

	(en milliers de dollars)
• locaux fournis sans frais par Travaux publics	143
• bénéfices d'employé visant la part de l'employeur des primes et des frais d'assurance réglés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	25

Index

A

Activités terroristes 6, 13, 15, 17
Antisubversion 6, 15
Antiterrorisme 8, 15

B

Base des données 6, 15, 17

C

Citoyenneté 8-9, 11, 13
Composition de l'organisme 12
Contre-espionage 15

E

Efficacité 17

I

Immigration 8-9, 13-14

P

Plaintes 8-9, 10, 13, 15-18
Plaintes en appel 16, 18

R

Rapport annuel 6, 8, 14, 17

T

Temps de réponse 12, 17